

PROJET DE RÉFORME
DES INSTITUTIONS:
Le RIC fait la différence!

Par

André Huot

Et

Collaborateurs

13 novembre 2002

1. Table des matières

1. Table des matières	2
2. Avant-propos	2
3. Introduction.....	3
4. Principe.....	3
5. Mode de scrutin	3
6. Les ministres.....	4
7. Les députés	4
8. Les citoyens	4
9. L'assemblée nationale	5
10. Coûts.....	5
11. Conclusion	6
ANNEXE A (Représentation proportionnelle).....	6
ANNEXE B (Gestion des interventions à l'assemblée nationale)	7
ANNEXE C (Budgets des ministres et députés)	8
ANNEXE D (Coordonnées et formation).....	8

2. Avant-propos

Trois partis politiques s'en vont en élections, au dépouillement on note que:

- Le parti A obtient 43.5% des votes
- Le parti B obtient 42.9% des votes
- Le parti C obtient 11.8% des votes

D'après vous, quel parti a remporté les élections ?

Si vous avez répondu parti A, vous faites erreur !

C'est le parti B qui a gagné les élections ! Comment est-ce possible ? Eh bien, c'est notre mode de scrutin qui est ainsi fait !

En effet, cet exemple correspond aux résultats des dernières élections générales québécoises de 1998. Le parti B (PQ) a remporté les élections et 60.8% des sièges (76 sièges); le parti A (PLQ) a perdu les élections et obtenu 38.4 % des sièges (48 sièges); le parti C (ADQ) a obtenu moins que 1% des sièges malgré ses 11.8% de votes recueillis (1 siège).

Notre "mécanisme électoral" a donc bloqué l'objectif fondamental d'une élection qui est justement de permettre à la population de choisir.

Imaginez maintenant la situation suivante dans une circonscription (un comté) :

- Parti A : 43% du vote : 100% du siège à pourvoir dans l'Assemblée
- Parti B : 42% du vote : 0% du siège à pourvoir
- Parti C : 15% du vote : 0% du siège à pourvoir

La règle de la pluralité permet l'élection du candidat du Parti A, même si les candidatures B et C ont récolté ensemble 57% des voix. Cette situation se produit dans la plupart des comtés au Québec, ce qui fait qu'un grand nombre de nos députés sont élus alors que la majorité avait voté contre eux!

Et ce n'est pas tout :

Un ministre débute une réforme, il y a élection ou remaniement ministériel, la réforme a de bonnes chances de tomber à l'eau ou être reportée indéfiniment, même si elle s'avère des plus souhaitables.

Ou bien, une réforme est de toute évidence nécessaire, par exemple pour le mode de scrutin ou le type de gouvernement, mais il faudra attendre plus de 30 ans avant qu'un ministre ose la mettre en branle, et encore là, sans aucune garantie. Une simple élection ou un rapport d'une commission abandonné sur une tablette sans raison valable et ça vient de s'éteindre, jusqu'à la prochaine tentative, s'il y en a une, qui pourrait bien avoir lieu seulement 30 ans plus tard! C'est ainsi qu'un problème facile à résoudre peut s'éterniser et parfois s'aggraver.

La présentation qui suit, conçue spécialement pour la province de Québec, pourrait facilement être adaptée à d'autres niveaux, de la petite municipalité jusqu'au niveau planétaire.

3. Introduction

Voulons-nous vraiment que le peuple s'implique dans l'organisation sociale? Sommes-nous prêts à tout changement qui ferait en sorte que la vie en société se porte mieux et que son organisation soit plus efficace? Acceptons-nous que les meilleures idées puissent venir de simples citoyens et pas seulement de quelques personnes au moment où elles occupent certaines fonctions? Désirons-nous nous donner les moyens de régler les problèmes qui nous concernent et auxquels une solution est possible? Si nous répondons "oui" à au moins une de ces questions, le projet qui suit pourrait s'avérer une voie d'avenir intéressante.

4. Principe

Pour refléter fidèlement la volonté populaire et pour favoriser la meilleure organisation sociale possible, trois conditions doivent être respectées en plus d'un mode de scrutin approprié et des élections à date fixe.

1. Une équipe qui dirige: les ministres.
2. Une équipe qui veille à ce que les décisions des dirigeants soient convenables: les députés.
3. Des personnes qui peuvent prendre part à l'organisation sociale sans faire carrière en politique: les citoyens.

5. Mode de scrutin

Pour l'élection des ministres comme pour celle des députés le vote consisterait à se prononcer sur chacun des candidats. Pour chaque poste à combler, on aurait la question suivi de la liste des candidats avec pour chacun les choix de réponse.

Exemple:

Êtes-vous favorable à ce que cette personne devienne députée?

Anne Godbout	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> indécis
André Huot	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> indécis
Sophie Gélinas	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> indécis

Chaque vote "oui" vaudrait un (1) point, chaque vote "non" vaudrait moins un (-1) point et chaque vote indécis ou blanc ou annulé peu importe la raison vaudrait zéro (0) point. En additionnant le pointage obtenu pour chaque candidat à chaque bulletin, on aurait une valeur positive ou négative correspondant exactement à l'appréciation du candidat, ce qui refléterait fidèlement la volonté populaire.

6. Les ministres

Chaque parti serait obligé de présenter un homme et une femme comme candidats à la chefferie pour garantir une représentation équitable. Le vote consisterait à se prononcer sur chacun des 2 candidats pour chaque parti.

Le président ou premier ministre serait le candidat ayant obtenu le plus haut pointage. Le deuxième plus haut pointage correspondrait au vice-président. L'équipe des ministres, incluant le président et le vice-président, serait constituée des représentants de chaque parti ayant obtenu un pointage positif. Ce sont eux qui formeraient le gouvernement et seraient responsables de la gestion de l'état avec la responsabilité de trouver le personnel compétent pour la gestion de chaque ministère. Dans leurs décisions, ils ne seraient pas tenu au consensus mais devraient alors passer au vote, le vote de chacun comptant pour son pointage obtenu lors de l'élection, assurant ainsi une représentation proportionnelle des partis.

7. Les députés

Autant de candidats qui le veulent pourraient se présenter, la seule condition étant d'obtenir un appui minimum, par exemple 25 signatures, et de remplir un formulaire permettant de se faire une bonne idée des compétences et de la personnalité du candidat.

Pour chaque circonscription, tous les candidats au poste de député seraient indépendants, ce qui ne les empêcherait pas d'avoir des allégeances politiques et de les révéler. Tous les candidats ayant obtenu un pointage positif seraient élus députés. Toutefois, seul le candidat ayant obtenu le plus haut pointage aurait un siège à l'assemblée nationale mais, grâce à la technologie, les autres députés auraient accès à ce qui se passe à l'assemblée et pourraient voter en même temps que les députés siégeants. Mais ceci pourrait mener à un gouvernement instable alors ce mode de fonctionnement est à repenser.

Grâce à de simples calculs, il serait facile d'assurer une représentation proportionnelle pour tous les députés élus selon le pointage de chacun, et ceci, même en ayant des circonscriptions de population très variable. Les circonscriptions pourraient désormais être délimitées en fonction des caractéristiques du milieu sans tenir compte du nombre d'habitants. Le nombre de circonscriptions pourrait aussi être modifié au besoin. (Détails en ANNEXE A.)

8. Les citoyens

Si un citoyen considère qu'une décision gouvernementale est mauvaise ou s'il a une proposition à faire, il pourrait en tout temps lancer une procédure de RIC (référendum d'initiative citoyenne). Les ministres et les députés étant des citoyens, ils pourraient eux aussi faire appel à cette procédure qui comporterait au plus 5 étapes.

La démarche pourrait se faire à l'aide d'un site Internet sécurisé contenant le nécessaire pour mener l'initiative à terme avec une aide appropriée pour les personnes qui le désirent. (Pour plus de précisions concernant ce site, il faudra se référer au mémoire intitulé "PROJET DÉMOCRATIQUE" que nous avons également présenté à cette commission.) Toute démarche équivalente serait aussi acceptée sous condition d'approbation préalable de l'assemblée nationale.

Les 5 étapes de la procédure de RIC pourraient se résumer ainsi:

1. Mise au point de la consultation, que ce soit une proposition ou une contestation d'une décision de l'assemblée nationale. Seul ou avec l'aide de ses amis ou collaborateurs, l'initiateur d'un RIC remplirait le formulaire à cette fin sur le site. Ce formulaire serait envoyé directement aux ministres et un accusé réception automatique servirait de preuve et marquerait le début du délai de 30 jours de la deuxième étape. Un échange pourrait alors s'ensuivre pour négocier une entente.

2. Suite à l'envoi du formulaire, les ministres auraient 30 jours pour donner satisfaction au citoyen et, dans ce cas, la procédure se terminerait par une entente entre les ministres et le citoyen. Après le délai de 30 jours, l'absence d'entente ou le non respect de celle-ci autoriserait l'initiateur du RIC à passer à l'étape suivante. Pour ce faire, il n'aurait qu'à retourner sur le site et suivre la procédure.

3. Il faudrait faire la preuve, hors de tout doute raisonnable, d'un appui populaire suffisant, en faisant voter un échantillon représentatif de la population et en obtenant plus de 50% en faveur d'un choix avec plus de voix que les élus, et ce, même en considérant la marge d'erreur, à moins d'une spécification autre incluse dans la proposition elle-même. La marche à suivre serait rigoureusement définie afin d'assurer un résultat pratiquement incontestable.

Le citoyen et les ministres aurait au moins 30 jours pour mettre au point le bulletin de vote. Chacun préparerait sa moitié de bulletin: une demi page avec l'explication sommaire de leur position respective ainsi que la question pour le vote, puis une autre demi page avec des explications plus détaillées et des références au besoin. Au-delà du délai de 30 jour, 24 heures sans nouvelle modification du bulletin signifierait l'acceptation du bulletin par les ministres et le citoyen. Le bulletin serait alors traduit dans les langues appropriées et le vote débiterait avec un échantillon de 100 personnes prises au hasard parmi les personnes concernées. Lorsque le résultat serait concluant, ce qui serait rarement le cas avec ce premier échantillon, l'initiateur du RIC pourrait passer à la quatrième étape (ou le processus prendrait fin si la conclusion serait négative) sinon il aurait le choix entre augmenter l'échantillon jusqu'à l'obtention d'un résultat concluant ou mettre fin au processus.

4. Ce serait la reprise de la deuxième étape mais cette fois ce serait les résultats du vote de l'échantillon qui seraient communiqués aux ministres.

5. Il y aurait référendum décisionnel sur le sujet. Toutes les personnes concernées n'ayant pas été appelées à voter pour l'échantillon seraient alors convoquées. L'application du résultat du référendum serait immédiate et sans appel pour au moins 5 ans. Pour le référendum, on utiliserait obligatoirement le même bulletin de vote que lors de l'échantillon. Dans les deux cas, ce bulletin contiendrait le point de vue du citoyen et celui des ministres afin de permettre un choix éclairé.

9. L'assemblée nationale

Elle serait constituée des ministres et des députés. Les séances se dérouleraient ainsi (Détails en ANNEXE B):

1. Présentation du travail des ministres (un dossier à la fois).
2. Réponses des ministres aux questions ou commentaires des députés à propos du dossier présenté.
3. Votes concernant ce dossier si nécessaire. Pour chaque vote, il y aurait possibilité d'ajouter un bref commentaire, ce qui permettrait aux ministres de mieux comprendre les raisons du choix et aux députés non siégeant d'apporter un point de vue qui aurait pu être ignoré.

10. Coûts

Le coût avec ce mode de fonctionnement serait initialement égal au coût avec le système actuel. Le budget alloué actuellement serait simplement réparti autrement.

Un budget global serait attribué à chacun des ministres et un autre à chacun des députés. Avec ce budget, chacun devraient payer son salaire personnel et celui du personnel à son service (secrétaire, conseiller, attaché politique, ...). Ainsi, chaque ministre ou député aurait la possibilité de s'offrir un plus grand salaire en engageant moins de personnel à son service ou d'engager plus de personnel à son service et se contenter d'un salaire

moindre. Dans les 2 cas, il aurait avantage à être efficace s'il veut être réélu. Le budget personnel des ministres et des députés serait proportionnel à leur pointage obtenu lors de l'élection. (Détails en ANNEXE C.)

Un autre budget global serait attribué aux ministres pour la gestion globale de l'état. Ce budget serait consacré à l'embauche de personnel qualifié pour la gestion des ministères. Ce serait en quelque sorte un budget commun accordé au groupe des ministres.

11. Conclusion

Le but est d'en arriver à un mode de fonctionnement le plus équitable et approprié possible. Toutefois, peu importe le type de gouvernement choisi et le mode de scrutin adopté, ce qui fera vraiment la différence est la possibilité ou non de Référendums d'Initiative Citoyenne (RIC). Sans le RIC, toute réforme ne sera finalement qu'une apparence de changement: le vrai pouvoir continuera de se concentrer dans les mains d'une minorité plus ou moins concernée et dont le point de vue peut pencher d'un même côté.

ANNEXE A

Représentation proportionnelle

On doit assurer une représentation proportionnelle à 2 niveaux: entre les circonscriptions et entre les députés d'une même circonscription.

Proportionnalité entre les circonscriptions

Formule: $V_c = E/M$ où $M = T/C$

V_c = nombre de voix pour une circonscription donnée

E = nombre d'électeurs pour cette circonscription

M = nombre d'électeurs par circonscription en moyenne

T = nombre total d'électeurs

C = nombre de circonscriptions au total

Exemple:

5 000 000 d'électeurs pour 100 circonscriptions donne en moyenne 50 000 électeurs par circonscription.

Le vote des députés d'une circonscription de 50 000 électeurs vaudrait donc une voix mais celui des députés d'une circonscription de 500 000 électeurs vaudrait 10 voix alors que pour une circonscription de 5 000 électeurs, ce serait 1/10 voix.

Proportionnalité entre les députés d'une même circonscription

Formule: $V_d = V_c * P/T$

V_d = Nombre de voix pour un député

V_c = nombre de voix pour sa circonscription

P = pointage du député

T = pointage total de tous les députés de cette circonscription

Exemple:

Circonscription de 150 000 électeurs = 3 voix

Total : 100 000 points = 100% de 3 voix = 3 voix

Député A : 50 000 points donc 50% de 3 voix = 1,5 voix

Député B : 30 000 points donc 30% de 3 voix = 0,9 voix

Député C : 18 000 points donc 18% de 3 voix = 0,54 voix

Député D : 2 000 points donc 2% de 3 voix = 0,06 voix

ANNEXE B**Gestion des interventions à l'assemblée nationale**

Pour faciliter la gestion des échanges, on aurait recours à une technologie simple mais efficace. Chaque siège de député et de ministre serait muni d'un ordinateur mis en réseau avec tous les autres.

Personne ne pourrait prendre la parole sans qu'elle ne lui soit accordée par le logiciel de gestion où le nom de chaque ministre ou député serait enregistré tout comme certains messages répétitifs: début de la séance, passage au dossier suivant, ... C'est la personne elle-même qui céderait la parole au moment voulu, pourvu qu'elle ne dépasse pas le maximum de temps qui lui serait alloué. Tout contrevenant serait immédiatement sorti de la salle.

À l'annonce de chaque dossier, les ministres qui le désirent demanderaient la parole pour présenter le dossier et leur nom serait nommé dans l'ordre. Une fois la présentation terminée, ce serait la période de questions et la parole serait accordée aux députés dans l'ordre ou chacun l'aurait demandée sauf pour le député qui viendrait de prendre la parole. En effet, il pourrait redemander la parole avant que le ministre finisse de lui répondre et elle lui serait alors accordée en priorité. Ceci permettrait un dialogue pour mettre tout de suite les choses au clair ou faire préciser un détail.

Dans tous les cas, 5 secondes sans que personne demande la parole signifierait le passage au dossier suivant.

Puisque la gestion des échanges se ferait grâce au logiciel, la tâche du président d'assemblée se limiterait alors aux situations imprévues, ce qui lui permettrait d'exercer sa fonction de député comme les autres. Aussi, les séances seraient entièrement télévisées et transmises en direct, ce qui permettrait aux députés non siégeants et à tout citoyen de suivre les séances.

Afin d'éviter que certaines personnes monopolisent continuellement la parole, chaque ministre ou député aurait un temps de parole accordé annuellement qu'il pourrait utiliser comme bon lui semble sans être contraint de l'utiliser entièrement. Ce temps de parole serait calculé en fonction du pointage de chacun et de façon à ce que le total soit l'équivalent d'une année de travail à temps plein. Ce temps serait réévalué hebdomadairement à la baisse ou à la hausse selon le temps réel restant.

Exemple:

Durée maximale d'une année de travail: $t = 8h/j \times 5j/sem \times 50sem/an = 2000$ heures

Total du temps de parole des ministres: $m = 1500$ heures

Total du temps de parole des députés: $d = 500$ heures

m et d peuvent être modifiés au besoin pourvu que $m + d = t$

Total des points des ministres: e

Total des points des députés siégeant: f

Nombre de points d'un ministre: g

Nombre de points d'un député siégeant: h

Nombre total de circonscriptions: c

Temps de parole accordé à chacun des ministre (en heures): $a = m*g/e = 1500*g/e$

Pour les député, afin d'éviter qu'un député d'une petite circonscription ait un temps de parole dérisoire et celui d'une grande circonscription (par exemple l'île de Montréal au complet) ait un temps démesuré (par exemple 1/4 du temps total), il y aurait un temps minimum accordé à chacun et le reste serait réparti selon le pointage de chacun.

Fraction du temps de parole total des députés réparti également entre tous: $x = 1/4$

Temps de parole accordé à chacun des députés siégeants (en heures): $b = (x*d/c)*(1+(1/x-1)*h/f) = 1+3*h/f$

ANNEXE C**Budgets des ministres et députés**

Nombre de points obtenus par l'ensemble des ministres: x

Nombre de points obtenus par l'ensemble des députés siégeant à l'assemblée nationale: y

Nombre de points obtenus par l'ensemble des autres députés: z

Budget global des ministres: g

Budget global des députés: h

Pointage d'un ministre: a

Pointage d'un député: b

Budget de chacun des ministres: $m = a \cdot g / x$

Budget de chacun des députés siégeants: $s = 10 \cdot b \cdot h / (10 \cdot y + z)$

Budget des autres députés: $b \cdot h / (10 \cdot y + z)$

Il est à noter que les points des députés siégeants valent 10 fois plus que ceux des autres députés. C'est qu'ils seraient tenus de siéger à l'assemblée nationale (eux-mêmes ou leur délégué) alors que les autres pourraient faire autre chose et s'occuper de politique seulement quand ça leur convient et sans y être contraint.

Aussi, tout ministre ou député siégeant dont le budget ne suffirait pas à leur accorder le double du salaire minimum pour leur temps de travail obligatoire ne seraient pas tenus d'être présents à toutes les séances. Ils devraient toutefois se présenter un nombre d'heures équivalent à ce que permet leur budget au double du salaire minimum.

Exemple:

Supposons que le salaire minimum soit de 10\$/heure et qu'un chef de parti ait obtenu seulement 100 points pour un budget personnel de 1000\$. Il serait donc obligé de siéger au moins 50 heures pendant l'année ($20\$/h \cdot 50h = 1000\%$).

ANNEXE D**Coordonnées et formation**

André Huot

André Huot

Anne Godbout

Marie-France Beaudoin

Robert Leclerc

Yvan Bachaud

Formation:

André: Baccalauréat en enseignement religieux, Université Laval

Anne: Certificat en administration, Université Laval

Robert: Maîtrise en psychologie et baccalauréat en pédagogie

Marie-France: Maîtrise en counseling et orientation, Université Laval

Yvan: Dentiste et maîtrise en droit, France

Note: Pour en savoir plus à notre sujet, on pourra consulter le mémoire intitulé "PROJET DÉMOCRATIQUE".